



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 7

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la première lecture du projet de loi 8 — *Loi sur les agents de conservation/The Conservation Officers Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à tenir la promesse qu'ils ont faite aux Manitobains et à faire des travaux de modernisation et d'agrandissement de la salle d'urgence de l'hôpital Grace une priorité immédiate. (L. Ransom, A. Ransom, K. Hammond et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le tronçon de 1,5 kilomètres que se partagent les R.P.G.C. n<sup>os</sup> 5 et 16 et qui traverse la ville de Neepawa se trouve dans un état dangereux et qu'il met la vie des citoyens en danger, que le ministre fasse des travaux de modernisation de ce tronçon une priorité et qu'il envisage d'y apporter des améliorations en tenant compte de son utilisation actuelle. (L. Canston, B. Karaz, G. Belisle et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager immédiatement de déclencher des élections pour permettre aux Manitobains de choisir qui est le mieux placé pour gouverner et défendre leurs intérêts. (D. Safruk, W. Daudrich, J. Nasekupow et autres)

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel des Districts de conservation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014.

(Document parlementaire n° 13)

M. ROBINSON, *ministre chargé de l'application de la Loi sur l'Hydro-Manitoba*, fait une déclaration au sujet de l'accord signé avec la nation crie de Pimicikamak à Cross Lake.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

**Vendredi 28 novembre 2014**

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. FRIESEN, RONDEAU, PIWNIUK et MALOWAY ainsi que M. le *ministre* KOSTYSHYN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;
- e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. le *ministre* ROBINSON, M. CULLEN, M. le *ministre* ALLUM et M<sup>me</sup> DRIEDGER interviennent. M<sup>me</sup> la *ministre* HOWARD exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID